

# REGLEMENT DE LA CABANE DU MONT-NOBLE

## 1.- Réservation

- Avant de réserver la Cabane, il faut vérifier le [calendrier des réservations](#) (vérification des disponibilités), il suffira de compléter le [formulaire on-line](#) pour les réservations. Pour toutes questions complémentaires : 078 813 13 09.
- La réservation devient effective lors de la réception du montant total de la location. Si 10 jours après la réservation, ce montant n'est toujours pas versé sur le compte de la Cabane, la réservation sera annulée et la date libérée.
- Pour l'utilisation des remontées mécaniques, nous vous demandons de consulter le site des installations : <http://www.naxmontnoble.ch/>
- En cas de météo défavorable, engendrant une annulation, le Groupement ne remboursera aucun montant.
- En cas d'annulation par les locataires, ces derniers devront fournir une preuve écrite des raisons de l'annulation. Si le Groupement estime que les conditions sont réunies (cas de forces majeures), il pourra rembourser partiellement le montant de la location. Annulation 50 jours avant le séjour : remboursement du 80%. Annulation 30 jours avant le séjour : remboursement du 60%. Annulation 20 jours avant le séjour : remboursement du 30%. Annulation 10 jours avant le séjour : remboursement du 20%. Aucun remboursement ne sera effectué, si l'annulation intervient durant les 9 jours qui précèdent le séjour.
- Si pour des raisons indépendantes de sa volonté (problèmes techniques, dégâts, ...), le Groupement ne pouvait mettre à disposition la cabane, la totalité du montant de la location sera remboursés. Les locataires ne pourront nullement réclamer un dédommagement supplémentaire.
- Les locataires s'engagent à respecter les lieux et le matériel mis à disposition. En cas de casse ou de déprédation, le Groupement facturera aux locataires les frais effectifs.
- Les animaux domestiques sont tolérés au rez-de-chaussée. L'accès au dortoir leur est strictement interdit. A l'extérieur, les chiens seront tenus en laisse afin de préserver les bovins.
- Tarif : 30.- par personne par nuit, mais au minimum 150.- par nuit. Les enfants jusqu'à 12 ans : 15.- par nuitée.

## 2.- Séjour à la Cabane

Le locataire ayant réservé la Cabane recevra la clef par la poste au minimum 3 jours avant le séjour. Dans le cas contraire, le locataire appellera le responsable de la location au 078/813.13.09. Pour les locataires étrangers, la clef se trouvera la veille du séjour dans la boîte aux lettres de Jean-Daniel Métrailler, Grande Meunière 16, 1958 St-Léonard.

- En prenant possession de la clef, le chef de groupe assume toutes les responsabilités.
- Le chef de groupe est responsable d'amener : les sacs de couchage ou « sac à viande », les sacs à poubelle (**sacs blancs taxés**), le produit à vaisselle, les linges, chiffons le combustible pour réchaud...
- Dès l'arrivée en cabane, les souliers de ski et les souliers de montagne seront rangés dans le petit hall d'entrée.
- Au dortoir, les sacs de couchage ou « sacs à viande » sont obligatoires.

- Le local du bois se trouve à l'extérieur et la clef est suspendue à un crochet en face du « bloc de cuisine ». Après chaque utilisation, le local sera refermé et la clef déposée à l'endroit cité ci-dessus. **Le bois sera fendu à l'extérieur de la cabane.**
- En été, l'eau courante est disponible à l'intérieur de la cabane ; en hiver, parfois, on peut trouver de l'eau au pied de la perche située à quelques mètres de l'angle N-E de la cabane.
- La cabane est équipée d'une installation d'éclairage fonctionnant à l'énergie solaire. **Il est indispensable d'économiser au maximum l'éclairage. En effet, l'installation est équipée d'un système automatique qui coupe l'éclairage lorsque le minima de la batterie est atteint...**
- Avant d'utiliser l'éclairage, il ne faut pas modifier la position du fusible gris (position haute). Pour obtenir de l'éclairage, il suffit de tourner l'interrupteur principal sur 1. **Pendant la journée, dès que l'éclairage n'est plus indispensable et surtout en quittant la cabane, il faut impérativement tourner l'interrupteur principal sur 0. Le chef de groupe sera tenu responsable des dégâts causés par le non-respect de ces directives.**
- Dans les dortoirs, il est formellement interdit de fumer, de manger, de boire et d'allumer des bougies.

### 3.- Départ de la cabane

En quittant la cabane, le responsable du groupe contrôlera particulièrement les points suivants :

- **L'interrupteur principal sera ramené en position 0.**
- **Les deux vannes (réchaud – chauffe-eau) devront être mises sur OFF.**
- Le robinet d'eau (été) à l'intérieur de la cabane sera fermé.
- Le local du bois sera fermé correctement et la clef déposée à l'emplacement indiqué.
- Les locaux seront nettoyés minutieusement, la vaisselle sera entièrement lavée, essuyée et rangée ; les couvertures seront aérées et pliées ; le dortoir et les locaux du rez seront balayés, voire récurés ; les plaques en alu et les fourneaux seront nettoyés.
- **Tous les restes de victuailles, les sacs à ordures et les bouteilles vides seront ramenés dans la vallée par les membres du groupe.**
- Les volets, fenêtres et la porte d'entrée seront fermés correctement. Pour verrouiller la porte, il faut au préalable lever la poignée au maximum.

### 4.- Restitution de la clef

- En renvoyant la clef par courrier A dès la fin de séjour, le chef du groupe doit annoncer les dégâts éventuels.
- Le chef de groupe réglera la facture des dégâts éventuels.
- **En cas de perte ou de non restitution de la clef, le groupement facturera au responsable le montant équivalent à un nouveau cylindre et à la fourniture de 15 clefs, soit 400.-**

Les membres de la Cabane vous souhaitent un agréable séjour dans le cadre idyllique du Mont-Noble  
Le comité de la Cabane.

**Il est formellement interdit d'utiliser les pistes de ski en dehors des heures d'exploitation prévues par Télé-Mt-Noble (danger : dameuse équipée d'un treuil et d'un câble !).  
La taxe de séjour est comprise dans le prix de la location !**